



OBSERVATOIRE RAPACES DIURNES 2020

La LPO Côte d'Or et Saône-et-Loire participe depuis 2004 à l'**Observatoire des rapaces diurnes** mis en place par la LPO Mission Rapace et sous la responsabilité scientifique du CNRS (CNRS de Chizé). Ce suivi annuel ou Observatoire rapaces doit permettre d'accroître et d'affiner les connaissances sur l'état des populations et de dégager les tendances et évolutions des rapaces nicheurs de France. Il a donc pour vocation d'orienter les stratégies de conservation des rapaces. Il s'avère notamment être un outil efficace pour déceler d'éventuels déclin et permettre de réagir rapidement. Pour rappel, le but de ce suivi est d'estimer les tendances de population (augmentation, diminution ou stabilité) des différentes espèces de rapaces diurnes. Pour cela, des bénévoles relèvent chaque année le nombre de couples présents sur **des carrés de 25 Km²** (5 x 5 km). Le suivi consiste en un recensement le plus exhaustif possible de la population (nombre de couples) des rapaces nicheurs présente sur au moins un carré de 25 Km² dans chaque département. Pour chaque couple recensé, il doit être précisé s'il s'agit d'un couple nicheur certain, probable ou possible. A l'issue de l'enquête, les données sont transmises à l'Observatoire des rapaces diurnes.

Habituellement, chaque année, un ou plusieurs salariés sont chargés de participer à la prospection et de coordonner la prospection avec les bénévoles. Depuis 2016, aucun salarié ne peut s'impliquer faute de financements. Nous recherchons donc plusieurs bénévoles pour participer à ce recensement. Pour qui aime observer les rapaces, c'est l'occasion de joindre l'utile à l'agréable !!!

En plus des carrés rapaces diurnes « normaux » dans lesquels toutes les espèces de rapaces doivent être recensées, nous avons à prospecter des carrés « Milan » et « Busard » comme cela a été fait en 2019 (*voir note explicative en fin de document*).

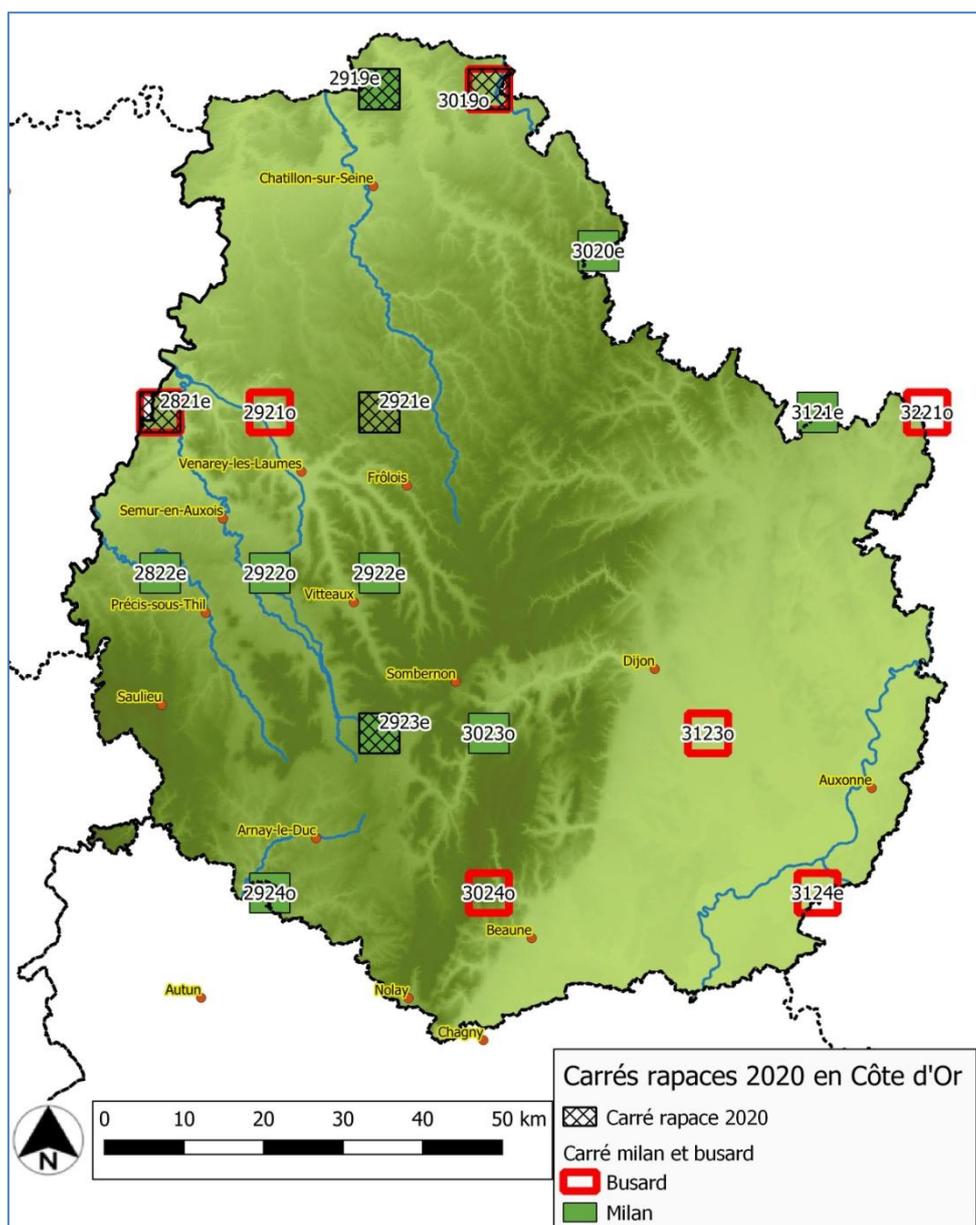
Attention :

Pour chacun de ces carrés particuliers, qu'il soit noté « Milan » ou « Busard », nous devons recenser à la fois les deux espèces de Milans (Milan noir et Milan royal) ET les trois espèces de Busards (B. cendré, B. Saint-Martin et B. des roseaux). Certains carrés peuvent être désignés carré rapaces « normaux » ET « milan/busard ».

Le tableau récapitulatif et la localisation des carrés pour le département de la Côte d'Or figurent page suivante. Pour les carrés situés dans le département de la Saône-et-Loire, merci de bien vouloir contacter Brigitte GRAND (brigitte.grand@lpo.fr).

CARRE RAPACES EN CÔTE D'OR - 2020

N° Carré	Secteur approximatif (communes)	Type carrés			
		Tous Rapaces diurnes	Milans noir et royal	Busards cendré, Saint-Martin et Busard des roseaux	
1	2923 Est	Créancey	OUI	OUI	-
2	2919 Est	Autricourt	OUI	OUI	-
3	2821 Est	Quincy-le-Vicomte	OUI	-	OUI
4	3019 Ouest	Montigny-sur-Aube	OUI	-	OUI
5	2921 Est	Etormay	OUI	-	OUI
6	2924 Ouest	Dracy-Chalas	-	OUI	-
7	3020 Est	Chambain	-	OUI	-
8	3121 Est	Sacquenay	-	OUI	-
9	2822 Est	Thostes	-	OUI	-
10	2922 Ouest	Villeneuve-sous-Charigny	-	OUI	-
11	2922 Est	Villeberny	-	OUI	-
12	3023 Ouest	Barbirey-sur-Ouche	-	OUI	-
13	3024 Ouest	Bessey-en-Chaume	-	-	OUI
14	3124 Est	Chaugey	-	-	OUI
15	3123 Ouest	Rouvres-en-Plaine	-	-	OUI
16	2921 Ouest	Fain-les-Montbards	-	-	OUI
17	3221 Ouest	Orain	-	-	OUI



Si vous êtes intéressés pour prospecter en Côte d'Or un carré rapaces, un carré « Milan » ou un carré « Busard » ou pour avoir des informations sur ces prospections, **merci de contacter rapidement (avant début mars 2020) :**

- Loïc MICHEL pour les carrés « Milan » : loic.michel@lpo.fr
- Antoine ROUGERON pour les carrés « Busard » : antoine.rougeron@lpo.fr
- Pierre LECLAIRE pour les carrés rapaces « normaux » : pierre.leclaire@lpo.fr

Pour la Saône-et-Loire, merci de contacter, Brigitte GRAND : brigitte.grand@lpo.fr

NOTE EXPLICATIVE : Enquête Busards/Milans 2019-2020

Comme son nom l'indique, cette enquête vise à produire une nouvelle estimation des effectifs pour les 5 espèces de busards et milans nicheuses en France (Busard cendré, Busard Saint-Martin, Busard des roseaux, Milan noir, Milan royal). Ces espèces occupent des habitats qui recouvrent l'essentiel des zones des grands types de production agricole en France (céréales, élevage bovin). En cela, et de par leur position au sommet des chaînes trophiques, elles sont de bons indicateurs de l'évolution de la Biodiversité des milieux agricoles. Si cette enquête peut s'appuyer sur les réseaux Milan royal et busards, elle s'adresse bien entendu à l'ensemble de la communauté ornithologique française.

Cette enquête s'appuie largement sur la méthodologie de l'Enquête Rapaces Nicheurs de France et de l'Observatoire Rapaces : un tirage aléatoire des carrés centraux des cartes 1 :25 000 a été réalisé, en privilégiant les carrés réalisés lors de l'Enquête Rapaces Nicheurs de France (2000-2002) et lors des enquêtes spécifiques réalisées il y a une décennie (Milan royal en 2008, busards en 2010-11). C'est pour cette raison qu'une partie des carrés est centrée sur la distribution de chaque espèce. Certains carrés peuvent avoir été tirés dans des zones semblant peu favorables pour certaines espèces. Ceux-ci sont néanmoins nécessaires à une modélisation non-biaisée des effectifs.

Dans tous les cas, nous demandons aux observateurs de bien rechercher les 5 espèces –les deux milans et les trois busards- sur tous les carrés tirés au sort. Si pour une raison particulière, seuls les milans ou seuls les busards ont pu être recherchés sur un carré particulier, ceci devra être précisé lors la transmission des données. Pour autant, cette pratique devra rester marginale, la précision des estimations sera en effet largement améliorée si toutes les espèces sont recherchées sur l'ensemble des carrés. Du fait de leurs habitats spécifiques, il est peu probable qu'un carré abrite à la fois Busard cendré et Milan royal, par exemple, il demeure cependant important de le vérifier sur le terrain. Une seule année de prospection par carré est nécessaire et suffisante, en 2019 ou en 2020, à la convenance des observateurs. L'information de carrés prospectés au cours des deux années, sera toutefois utilisée le cas échéant.

Comme pour les enquêtes précédentes, ou pour l'Observatoire Rapaces, il s'agira de rechercher, de la façon la plus précise possible, les couples de rapaces en indiquant un indice

de reproduction pour chacun. Un point crucial change par rapport aux enquêtes précédentes : nous demandons la localisation géographique des couples répertoriés. **Chaque couple ou nid détecté pour les 5 espèces considérées devra être associé à des coordonnées géographiques.** Dans le cas d'un couple détecté sans découverte précise du nid, les coordonnées géographiques correspondront au centre des observations, au sein d'un habitat favorable à la nidification, ayant conduit à son identification. Attention de bien résister à la tentation d'inclure dans un carré prospecté un couple ou un nid dont les coordonnées « tomberaient » juste à l'extérieur de celui-ci !

Afin de faciliter la coordination nationale, **nous demandons à chaque observateur volontaire pour participer à cette enquête de bien vouloir se manifester auprès de son coordinateur local** (typiquement à l'échelle d'un département, voir fichier joint) qui lui attribuera un ou plusieurs carrés. **En fin de saison, les observateurs transmettront à leur coordinateur les informations nécessaires au remplissage d'un tableur compilant la localisation de tous les couples/nids détectés, ainsi que l'effort d'observation fourni (nombre de jours et d'heures de terrain, en précisant si les 5 espèces ont bien été recherchées). Plusieurs observateurs pourront opérer sur un même carré, en se partageant les espèces à rechercher par exemple.** Les coordinateurs s'assureront de la bonne communication entre les observateurs.